

Cadre réservé au SERVICE :

Abonnement n°
 Date de départ de l'abonnement :
 Compteur n°
 Date du relevé à l'entrée dans les lieux :
 Index au compteur : m³
 Commune :

CONTRAT D'ABONNEMENT
AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA RÉGIE EAU47

Joindre OBLIGATOIREMENT

- une COPIE de votre PIÈCE D'IDENTITÉ
- une COPIE de votre BAIL (locataire) ou ATTESTATION ACHAT (propriétaire)
- une COPIE de votre ETAT DES LIEUX (n° de compteur et index)

ATTENTION : Merci de faire vos photocopies
AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE PAR NOS SERVICES

ENTRE :

- LA RÉGIE EAU47, représentée par Mme Geneviève LE LANNIC, Présidente du SYNDICAT EAU47 -

ET

- L'ABONNÉ, répondant à l'identité suivante (à cocher ou à compléter) :

Titulaire du contrat :

PARTICULIER

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Date de naissance :

Prénom : Lieu et dépt :

SOCIÉTÉ (lorsque le titulaire du contrat est une société, renseigner systématiquement les nom et prénom du gérant dans les emplacements « Nom » et « Prénom », et joindre un extrait Kbis) :

SIRET :

Adresse e-mail :

N° de téléphone portable : N° de téléphone fixe :

Agissant en tant que : Propriétaire Locataire Autres

Si vous êtes locataire : nom du propriétaire, adresse et n° de tel :

Co-titulaire du contrat : (le cas échéant)

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Date de naissance :

Prénom : Lieu et dépt :

Adresse de correspondance : (si différente de l'adresse de branchement)

N° : Voie :
Complément d'adresse (préciser la résidence, le bâtiment, l'escalier et l'appartement le cas échéant) :
Code Postal : Ville :

I – SERVICE D'EAU POTABLE

IL EST CONVENU qu'un abonnement au service de distribution d'eau désigné ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble sis à :

Adresse du branchement/raccordement :

N°: Voie :
Complément d'adresse (préciser la Résidence, le bâtiment, l'escalier et l'appartement le cas échéant) :
Code Postal : Ville :
Nombre d'habitant dans le logement : **personne(s)**

Usage du branchement :

- Usage domestique Résidence principale Résidence secondaire
 Activité industrielle ou commerciale
 Abonnement « vert »

Délais d'alimentation en eau :

Date souhaitée de mise en service :

Lorsque le branchement est existant, l'alimentation en eau sera effective dans un délai de **1 jour ouvré au maximum** après acceptation des conditions d'abonnement par l'abonné qui emménage. Le délai sera le même pour la fermeture du branchement à la demande de l'utilisateur, en cas de départ.

La résiliation du présent contrat d'abonnement à la demande de l'utilisateur, en cas de départ, est effective après respect d'un préavis de 8 jours.

Lorsque le branchement d'eau est à créer, l'alimentation en eau sera effective dans un délai de **30 jours maximum** à compter de la signature du devis pour l'installation du branchement, et du présent contrat (article L. 216-1 du code de la consommation).

II – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

IL EST CONVENU qu'un abonnement au service d'assainissement collectif désigné ci-dessous est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble sis à :

Adresse du raccordement :

N° : Voie :
Complément d'adresse (préciser la Résidence, le bâtiment, l'escalier et l'appartement le cas échéant) :
Code Postal : Ville :
Nb de logements dans l'habitation :

Source d'alimentation en eau potable liée au raccordement :

- Réseau public d'eau potable Autres :
 Puits domestique

Délais :

Lorsque le **branchement est existant, l'abonnement** au service public de collecte des eaux usées sera considéré comme **effectif le jour de la signature** des présentes conditions d'abonnement par l'abonné qui emménage.

La résiliation du présent contrat d'abonnement à la demande de l'utilisateur, en cas de départ, est effective après respect d'un préavis de 8 jours.

Lorsque le branchement au réseau d'assainissement est à créer ou à réhabiliter, le **raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sera effectif** dans un délai de **30 jours maximum à compter de la signature du devis** pour l'installation du branchement, et du **présent contrat** (article L. 216-1 du code de la consommation).

III – GÉNÉRALITÉS

Contrat conclu à distance ou hors établissement - Droit de rétractation :

Dans le cas où le **contrat aura été conclu à distance** (par téléphone) ou hors établissement, l'abonné dispose d'un **droit de rétractation** qui peut être exercé pendant un **délai de 14 jours** par simple envoi d'un courrier ou mail (articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation).

L'abonné peut demander à bénéficier d'une mise en service de son branchement **avant la fin du délai de rétractation** (et s'engage alors à payer toute prestation liée à la mise en service de son branchement même en cas d'utilisation du droit de rétractation) en cochant expressément la case suivante :

L'abonné :

- ACCEPTÉ** les **conditions particulières du contrat** et le **règlement du service d'Eau Potable et d'assainissement collectif** de la Régie Eau47, dont il reconnaît avoir reçu communication. Il a bien noté en particulier qu'il doit prendre toutes les précautions utiles contre le gel et laisser libre l'accès au compteur afin de faciliter le travail des agents lors des relevés annuels ou de changement de compteur ;
- RECONNAIT :**
 - avoir reçu les documents relatifs au **prix du service** (sachant que les tarifs en vigueur peuvent être modifiés par une décision du Comité Syndical) ;
 - que la signature du présent contrat vaut **obligation de paiement** ;
- CERTIFIE** sur l'honneur l'exactitude des informations données et **S'ENGAGE** à signaler au Service Eau toute modification intervenant dans l'usage de son branchement d'eau potable et/ou de son branchement d'assainissement collectif ;
- PREND NOTE :**
 - Qu'il est nécessaire de privilégier une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement ;
 - Qu'il peut, pour toute question ou réclamation, contacter la Régie Eau47 au numéro non surtaxé qui figure sur le présent contrat ; et en cas de différends ou de difficultés à l'occasion de l'exécution de son abonnement, saisir la Médiation de l'Eau, BP 40463, 75366 Paris Cedex 08 ou sur le site : www.mediation-eau.fr ;
 - Que, conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les données à caractère personnel ne peuvent être conservées qu'en vue d'être traitées à des fins historiques statistiques ou scientifiques ; elles ne peuvent être donc exploitées à des fins commerciales sans l'accord exprès de la personne concernée. La juridiction compétente en cas de contestation sera celle du lieu de la fourniture de l'eau ainsi qu'il résulte des dispositions de l'article 46 du nouveau code de procédure civile.

Reçu et accepté

le

Pour la Régie d'Exploitation EAU47,

Le Responsable,

Nicolas BABIN

Fait à, le

Signature de l'abonné